## Rupture conventionnelle ouvrier protege

Par fred1984

## Bonjour

suite a ma demande de rupture conventionnelle qui a été accepte par l'employeur , j aimerai savoir si il était tout a fait possible de démissionner entre temps du cse ( supleant)

car je trouve que le délais de deux très long

aujourd hui je suis au stade de la première réunion explicative concernant ma demande de rupture conventionnelle le prochain cse se passe le 24 novembre et j aimerai pouvoir partir avant le 15 décembre

n'est il pas trop tard car la procédure et plus ou moins engage ?